

**PROCÈS VERBAL ET  
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 Septembre 2022 – 20H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Madame Lolita BRASME et Messieurs Tommy BAUDET, Adrien GOMES et Grégory DIERS absents excusés ayant donné procuration,

Madame Myriane HOUPLAIN et Monsieur Boris BRICHE absents excusés.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

=====  
*\* Madame le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence pour le décès de  
Monsieur Gérard LELEU, membre du Conseil d'Administration et ancien Conseiller Municipal \**  
=====

**1. Adoption du Procès-Verbal de séance du 23 juin 2022**

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le compte-rendu de la séance du 23 juin 2022.

- *Point 29 : Mr Delbarre demande des précisions concernant la démolition de l'habitation 15 rue Gosselin ? Mme Lefebvre répond que la démolition concerne l'ensemble de l'immobilier et que la façade de l'habitation ne sera pas conservée.*

*Adoptée à l'Unanimité*

**2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Mme le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation et invite le Conseil Municipal à en prendre note.

- *Décision n°66 : Mr Delbarre demande en quoi consiste l'offre de service « Optim Prospective » ? Mme Lefebvre indique qu'il s'agit de la souscription d'un nouveau contrat suite à l'arrivée de Maxence Lecocq, afin de parfaire nos connaissances en matières financières. Elle ajoute également que ce logiciel permet de parfaire le plan pluriannuel d'investissement demandé par la Chambre Régionale des Comptes.*

**3. SIVOM de la Communauté du Béthunois – Adhésion au groupement de commandes relatif aux locations de cars avec chauffeur pour les années 2022-2026**

Mr Figenwald invite le Conseil Municipal à adhérer au groupement de commandes relatif aux prestations de locations de cars avec chauffeur, lancé par le SIVOM de la Communauté du Béthunois.

- *Mr Delbarre demande s'il s'agit d'une initiative du SIVOM ou de la Commune ? Mme Lefebvre lui répond par l'affirmative et explique que l'intérêt de la démarche est d'avoir des conditions financières plus avantageuses en se groupant. Mr Duhaut demande si le prix sera adapté au nombre de contrats ? Mr Figenwald précise que le coût sera déterminé en fonction du nombre de kilomètres.*

*Adopté à l'Unanimité*

**4. COMMERCE – Dérogation d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2023**

Mme Lefebvre propose à l'assemblée d'arrêter à cinq le nombre de dérogations annuelles au repos dominical pour l'année 2023.

*Adopté à l'Unanimité*

Madame le Maire clôt la séance à 20H30